

## COMPTE RENDU REUNION DU 4 JUILLET 2017

Présents : ROUX Michel, RULLIER Claude, COURAUD Annie, PICHON Sébastien, HARDY Françoise, GASSEN Isabelle, GENEAU Virginie, DAGRÉOU Karl, HORN Jean-Claude formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : BOLLÉE Marie-Magdeleine, GERARD Corinne, ARNAUDET Stéphane, BOUVARD David, DÉLIOT Magali

M. DAGRÉOU Karl a été désigné comme secrétaire de séance.

M. BOLLÉE Marie-Magdeleine a donné pouvoir à M. RULLIER Claude pour voter en son nom  
Mme GERARD Corinne a donné pouvoir à Mme COURAUD Annie pour voter en son nom  
M. ARNAUDET Stéphane a donné pouvoir à M. PICHON Sébastien pour voter en son nom  
M. BOUVARD David a donné pouvoir à M. HORN Jean-Claude pour voter en son nom  
Mme DÉLIOT Magali a donné pouvoir à Mme GENEAU Virginie pour voter en son nom

Ouverture de la séance du Mardi 4 juillet 2017 à 20H35.

### **1) Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints tenant compte du nouvel indice brut terminal de la fonction publique (IB 1022 à compter du 1<sup>er</sup> février 2017) :**

Le Maire présente à l'assemblée :

La modification décidée par l'État à compter du 1<sup>er</sup> février 2017 de l'indice brut terminal des indemnités de fonction des élus.

Maire : 31% de l'indice brut 1022 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

1<sup>er</sup> adjoint : 8,25% de l'indice brut 1022 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

2<sup>ème</sup> adjoint : 8,25% de l'indice brut indiciaire de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

3<sup>ème</sup> adjoint : 8,25% de l'indice brut indiciaire de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Vote à l'unanimité.

### **2) Avenants contrats prestations statutaires : SMACL**

Le Maire donne lecture à l'assemblée :

Des avenants de la SMACL pour la régularisation des prestations statutaires pour l'année 2016 :

- Avenant n° 17 agents CNRACL cotisation : 205,31 €

- Avenant n° 10 agents IRCANTEC cotisation : 40,46 €

Un relevé de compte au 31/05/2017 fait apparaître un solde de 740,65 € en faveur de la commune de SAINT-VAIZE.

Vote à l'unanimité pour régularisation, signature des contrats et établissement d'un titre de recette pour le remboursement du solde.

\* Divers

La séance est levée à 21H40.